aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale de Paris

ARVALIS - INSTITUT DU VÉGÉTAL

3 RUE JOSEPH ET MARIE HACKIN
75116 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026

A l'Assemblée Générale de l'association ARVALIS - Institut du végétal,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARVALIS - Institut du végétal relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans le paragraphe « changement de présentation-application du règlement ANC n°2022-06 » de la note III « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Autre information

Nous vous signalons que le délai légal de 15 jours entre la date de notre rapport et la date de l'Assemblée permettant l'information des membres n'a pu être respecté.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 14 octobre 2026
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par

Marie-Françoise BARITAUX-IDIR

ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026
Devises EURO

BILAN – ACTIF

	Eexrecice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement (I)			-	
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement			-	
Donations temporaires d'usufruit			-	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	5 699 600	4 636 470	1 063 130	1 411 114
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			-	
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 868 294	2 916 849	1 951 445	2 007 060
Constructions	52 518 941	37 922 572	14 596 369	16 140 368
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 182 073	32 272 155	4 909 918	6 524 621
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	8 769 667	7 339 882	1 429 785	1 714 674
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-	
Immobilisations financières				
Participations	15 325 211	83 999	15 241 212	13 814 598
Créances rattachées à des participations	391 889		391 889	391 889
Autres titres immobilisés	4 046 882		4 046 882	4 934 433
Prêts	427 858		427 858	374 719
Autres immobilisations financières	87 165		87 165	88 238
Total II	**129 317 580**	**85 171 927**	**44 145 653**	**46 833 054**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	397 134	255 237	141 897	451 540
Créances				
Creances clients, usagers et comptes rattaches	6 214 410	776 731	5 437 679	4 309 104
Creances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	20 969 382	555 687	20 413 695	22 448 108
Charges constatées d'avance	1 121 185		1 121 185	1 428 012
Valeurs mobilières de placement	15 031 724	612 768	14 418 956	15 181 135
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	
Disponibilités	14 219 945		14 219 945	8 483 563
Total III	**57 953 780**	**2 200 423**	**55 753 357**	**52 203 560**
Frais d'émission des emprunts (IV)			-	
Primes de remboursement des emprunts (V)			-	
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)			-	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**187 271 360**	**87 372 350**	**99 899 010**	**99 036 614**

ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Devises EURO

BILAN – PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES (*)		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	643 902	643 902
Fonds propres complémentaires	1 054 869	1 054 869
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	27 713 263	29 802 053
Réserves pour projet de l'entité	38 011 417	40 516 988
Autres		
Report à nouveau		419 725
Excédent ou déficit de l'exercice (lien compte de résultat)	(757 925)	(5 014 086)
Situation nette (sous-total)	**66 665 526**	**67 423 451**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	2 710 302	3 028 782
Provisions réglementées	3 330 705	3 190 957
Total I	**72 706 533**	**73 643 190**
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	-	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	790 000	865 000
Provisions pour charges	7 307 261	6 756 481
Total III	**8 097 261**	**7 621 481**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 365	6 231
Emprunts et dettes financières diverses	6 731	200
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 660 159	5 704 794
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	10 420 825	9 900 741
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	124 208	213 611
Autres dettes	1 707	2 022
Produits constatés d'avance	1 879 221	1 944 344
Total V	**19 095 216**	**17 771 943**
Écarts de conversion et différences d'évaluation Passif (VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	**99 899 010**	**99 036 614**

ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL

Période du 01/07/2025 au 30/06/2026

Devises EURO

COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques et postes	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services	**12 121 401**	**13 066 614**
Ventes de biens	1 198 557	1 534 060
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	10 922 844	11 532 554
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	**23 286 771**	**8 474 333**
Concours publics et subventions d'exploitation	23 286 771	8 474 333
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	996 614	1 999 265
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	121 419	-
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	26 987 504	35 395 645
Total I	**63 513 709**	**58 935 857**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	161
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	23 115 586	21 222 880
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	2 202 809	1 935 093
Salaires	22 525 105	22 866 880
Cotisations sociales	10 039 923	10 015 075
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 728 934	6 207 416
Dotations aux provisions	1 027 629	1 135 008
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	292 412	-
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	310 475	1 575 482
Total II	**65 242 873**	**64 957 995**
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**(1 729 164)**	**(6 022 138)**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	76 742	520 637
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 250	4 609
Autres intérêts et produits assimilés	609 198	800 677
Reprises sur dépréciations et provisions	1 455 800	15 165
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	34 859	47 538
Total III	**2 181 849**	**1 388 626**

Rubriques et postes	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	799 850	237 737
Intérêts et charges assimilées	214	963
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	63 614	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	**863 678**	**238 700**
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 318 171**	**1 149 926**
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**(410 993)**	**(4 872 212)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	17 501	493 890
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	196 356	431 201
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**(178 855)**	**62 689**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	168 076	204 563
Total des produits (I + III + V)	**65 713 059**	**60 818 373**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**66 470 983**	**65 832 459**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**(757 924)**	**(5 014 086)**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	-	-

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

De l'exercice clos au 30 juin 2026

I- Présentation de l'entité et de ses activités

ARVALIS a pour mission d'assurer la fonction d'institut technique agricole dans les domaines des céréales à paille, du maïs, ainsi que d'autres cultures majeures telles que les protéagineux, la pomme de terre ou encore les fourrages.

L'Association intègre dans ses travaux les enjeux techniques, économiques, environnementaux et sociaux liés à l'agriculture.

Elle participe également à la construction d'un espace européen de la recherche dans le domaine agricole, en lien avec les acteurs publics et privés du secteur.

Pour mener à bien ses missions de recherche appliquée et de diffusion des connaissances, ARVALIS dispose :

- des ressources financières, composées de subventions publiques et de ressources propres ;
- des moyens humains, comprenant les administrateurs et salariés mobilisés dans l'ensemble du réseau.

II- Evènements marquants de l'exercice 2025/2026

- L'exercice comptable 2025/2026 fait apparaître un déficit de 757 K€, soit une amélioration de 4 257 K€ par rapport à l'exercice 2024/2025.

- Le niveau de récolte a entraîné une perception de CVO de 26 M€, contre 22.2 M€ au 30/06/2025, soit une augmentation de + 17.10%.

- Au cours de cet exercice, une seule manifestation d'importance a été organisée : le salon LES CULTURALES, qui s'est tenu le 10 et 11 septembre 2025. Cet événement a généré 0.8 M€ de produits et 0.3 M€ de charges.

- Dans le cadre de l'activité « fermes/exploitation », l'atelier engraissements de Saint Hilaire en Woevre et les troupeaux de vaches du site de La Jallière ont été vendus, entraînant l'arrêt de la production laitière sur ce site et l'absence de stock d'animaux à la clôture de l'exercice.

- La mise en service d'immobilisations sur l'exercice s'élève à 2.1 M€ et concerne principalement un nouveau bâtiment à Boigneville.

- <u>Redressement fiscal 2022-2024</u> :

  • Au titre de 2022, le redressement total est de 95 K€ portant essentiellement sur le plafonnement de l'imputation du déficit reportable de 2022, un rappel de taxe sur les salaires et une révision des bases de la taxe sur les bureaux et de stationnement.

• Au titre de 2023 et 2024. l'administration fiscale a adressé le 22 juillet 2026 une proposition de redressement qui porte principalement sur la taxe sur les salaires pour 40 K€ et la taxe sur les bureaux pour 22 K€. soit un montant global de 62 K€. ces redressement ont êtes comptabilisés à la clôture de l'exercice.

- Une nouvelle codification analytique a été mise en place au cours de l'exercice. Cette évolution entraîne des reclassements entre les différentes rubriques et la création de nouveaux codes analytiques. nécessitant l'utilisation d'une table de correspondance afin d'assurer la comparabilité des données entre les exercices 2025 et 2026.

III- Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées. dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables.
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels de l'exercice 2025/2026 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association applique depuis le 1er juillet 2005. les règlements 2002-10 et 2004-6 relatif aux actifs.

Les notes et tableaux présentés font partie intégrante des comptes annuels.

Changement de présentation – Application du règlement ANC n°2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2025. l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2022-06 du 4 novembre 2022. modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général et les coordinations apportées par le règlement ANC n°2023-08.

Ce règlement. dit « règlement de modernisation des états financiers ». introduit plusieurs évolutions du cadre comptable français. notamment :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel. recentré sur les produits et charges ne relevant pas de l'activité normale et courante ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- Une refonte de la nomenclature des comptes ;
- L'introduction de modèles obligatoires de bilan et de compte de résultat ;
- La mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Selon l'article 122-1 du PCG. l'application d'un nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable imposé. ne nécessitant pas de justification par l'entité.

Conformément aux dispositions du règlement, cette première application s'effectue de manière prospective, sans retraitement des comptes des exercices antérieurs, notamment au titre de la nouvelle définition du résultat exceptionnel ou des transferts de charge.

Cette évolution n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur le résultat de l'association. Elle se traduit uniquement par des modifications de présentation des états financiers et par une mise à jour de la nomenclature comptable utilisée.

Présentation des états financiers :

Lors du premier exercice d'application, l'association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent sont également présentés selon ces modèles, dans la colonne « Exercice N-1 ». Afin d'assurer la comparabilité de présentation entre les exercices, certains reclassements sont opérés dans les données comparatives de l'exercice précédent.

En particulier, les produits et les charges exceptionnels constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent dans les postes « Produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion », « Produits et charges exceptionnels sur opérations en capital », et « Dotations et reprises de provisions exceptionnels », sont regroupés dans la colonne N-1 dans le nouveau poste « Produits exceptionnels » ou « Charges exceptionnelles ».

Incidence des reclassements réalisés au titre de l'exercice précédent :

L'association n'a procédé à aucun reclassement dans la colonne comparative Exercice N-1, qui correspond au bilan et au compte de résultat de l'exercice précédent tels qu'ils ont été arrêtés et publiés.

Résultat exceptionnel :

Selon la nouvelle définition, le résultat exceptionnel comprend les produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels, à savoir les événements :

- Dont les conséquences peuvent avoir une incidence sur la lecture que les utilisateurs des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière, le résultat de l'entité et sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.
- Et qui ne sont pas liés à l'exploitation normale et courante de l'entité.

Par dérogation, sont également comptabilisés en résultat exceptionnel les écritures comptables d'origine purement fiscale (les amortissements dérogatoires, etc.), les changements de méthode inscrits en résultat et les corrections d'erreur.

A compter de l'exercice 2025, la comptabilisation des produits et des charges dans le résultat exceptionnel doit être réalisée en conformité avec la nouvelle définition prévue par le règlement, sans tenir compte de la comptabilisation retenue antérieurement pour des éléments liés.

En conséquence, une provision dotée en résultat exceptionnel au titre d'un exercice antérieur fait l'objet d'une reprise à compter du 1er juillet 2025 en application de la nouvelle définition du résultat exceptionnel, à savoir dans le résultat courant si l'événement auquel elle est directement liée n'est pas considéré comme majeur ou inhabituel.

1 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ces éléments n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie probable du bien. En règle générale, la durée d'amortissement s'établit comme suit :

Logiciels	1 à 10 ans
Construction	10 à 30 ans
Agencements	5 et 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans

Une provision pour dépréciation des constructions et agencements sur sol d'autrui est constatée pour couvrir le risque de perte des constructions et agencements sur les sites dont les baux ne seraient pas reconduits. Cette provision est reprise en fonction des amortissements pratiqués.

Suite à la demande du propriétaire du site de LA JAILLIERE de récupérer la jouissance des lieux au terme du bail prévu le 31/10/2023, une projection de la valeur nette comptable des constructions et des agencements à cette date a été réalisée. Depuis l'exercice 2017/2018, un plan d'amortissement exceptionnel a été mis en place pour couvrir cette valeur nette comptable.

2 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport hors frais accessoires. A la clôture de l'exercice cette valeur est rapprochée d'une estimation de la valeur d'usage.

Cette dernière est appréciée en prenant en considération les éléments suivants :

a. Capitaux propres,
b. Plus-values latentes,
c. Rentabilité,
d. Eléments prévisionnels,
e. Utilité pour l'entreprise.

Lorsque la valeur d'usage ainsi déterminée est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision est constituée à hauteur de la différence.

Au 30 juin 2026, le poste « autres titres immobilisés » comprend **4 M€** de valeurs mobilières (intérêts courus compris) placées sur des supports diversifiés, à moyen terme et à faible volatilité et destinées à permettre à l'Institut de faire face sur le moyen terme à ses engagements pluri annuels (projets associatifs, engagements sociaux).

Les titres sont constitués d'obligations, de contrat de capitalisation, de parts d'OPCVM et de SCPI.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire au jour de la clôture est inférieure au coût historique.

3 - Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du « premier entré - premier sorti ». La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4 - Créances et dettes

Les créances et dettes sont enregistrées à leur valeur nominale. Les créances, dont la récupération pourrait s'avérer compromise font l'objet d'une provision.

5 - Autres créances (Subventions à recevoir)

Ces créances correspondent à la contrepartie des subventions de fonctionnement avec clause résolutoire comptabilisées en produits.

Les subventions à recevoir sont appréhendées au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement, constituées principalement de Fonds commun de placements, sont comptabilisées à leur coût historique. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire au jour de la clôture est inférieure au coût historique.

7 – Fonds Propres

La présentation du haut de passif du bilan est conforme aux dispositions prévues par le Plan Comptable des Associations.

8 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement supérieures à **15 K€** figurant au passif du bilan sont amorties au même rythme que les biens qu'elles concernent. Les subventions d'investissement inférieures à **15 K€** sont amorties l'année de leur attribution.

9 - Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires correspondent à l'amortissement au taux de **4 %** (25 ans) de la quote-part des titres UNICEREM représentative de la valeur des bureaux du siège social.

10 - Provisions pour risques et charges

Ces provisions ont été estimées en fonction des risques et des charges auxquels ARVALIS peut être confronté.

11- Incidences sur la comparabilité des comptes

Indépendamment des incidences de l'application du nouveau règlement ANC 2022-06, l'association a décidé d'effectuer les reclassements suivants qui ont un impact sur la comparaison des comptes :

- Le CASDAR est désormais enregistrée au poste « *Concours publics et subventions d'exploitation* » pour 11 843 K€ alors que l'an dernier il était comptabilisé au poste « *Autres produits* » pour 11 896 K€.

- Le CASDAR et les reversements de conventions sont désormais enregistrés au poste « *Autres achats et charges externes* » pour 1 170 K€ alors que l'an dernier, ils étaient comptabilisés au poste « *Autres charges* » pour 1 298 K€.

12 - Engagements hors bilan

Le détail des engagements hors bilan est donné en annexe n°14.

Sur l'exercice 2024/2025 ARVALIS s'est porté garant du remboursement de l'intégralité d'un crédit devant être souscrit par sa filiale AUREA auprès de la Société Générale. Ce crédit, d'un montant total de 1 400 000 €, est destiné à financer les investissements nécessaires à la réalisation des analyses et productions de la branche agricole. Cet engagement a été approuvé par le conseil d'administration conformément au procès-verbal du 19 mars 2025.

Le capital restant dû au 30 juin 2026 s'eleve à 1 279 089.63€.
La fin du prêt est prévue en juin 2035.

13- Indemnités de départ en retraite et droits individuels à la formation.

Indemnités de départ à la retraite :

ARVALIS externalise partiellement ses engagements liés aux indemnités de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite du personnel en activité font l'objet d'une évaluation actuarielle. Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités futures de fin de carrière ont été déterminés en fonction de l'âge et de l'ancienneté de chaque salarié par application d'une méthode tenant compte des hypothèses suivantes :

Taux moyen de charges sociales :	49.13 %
Taux d'évolution estimée du PASS :	2.00%

Taux de turn-over :

	30/06/2025	30/06/2026
Tranche d'âge	Ensemble du personnel	Ensemble du personnel
<= 25 ans	12,56%	12,02%
26-29 ans	12,56%	12,02%
30-34 ans	5,30%	5,37%
35-39 ans	5,30%	5,37%
40-44 ans	4,10%	3,13%
45-49 ans	4,10%	3,13%
50-54 ans	0,71%	1,44%
55ans et +	0,00%	0,00%

Taux d'évolution des salaires : Cadres : 3,00 %
Employés : 3,00 %

Taux d'actualisation : 3,85 %

Au 30 juin 2026, le montant global des engagements s'élève à **8 005 K€**. Le montant des actifs en couverture de ces engagements s'établit à **698 K€.**

Le montant résiduel des engagements de retraite soit **7 307 K€** est comptabilisé au passif du bilan en provision pour retraite.

Au 30 juin 2026, une provision a été comptabilisée à hauteur de - 550 K€ :
- En exploitation : coût des services rendus pour -286 K€
- En financier : coût financier pour – 264 K€

14 – Montant des rémunérations versées aux dirigeants

Le montant des rémunérations versées à chacun des deux dirigeants au cours de l'exercice 2025/2026 s'élève à 470.03 points par mois et par personne.

15 – Montant des honoraires du commissaire aux comptes

Au cours de l'exercice 2025/2026, le montant total des honoraires versés aux commissaires aux comptes s'élève à 152 K€ TTC, répartis comme suit :

- 108 K€ TTC au titre de la mission légale de certification des comptes :
- 44 K€ TTC au titre de prestations autres que la certification des comptes.

16 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent essentiellement les produits reçus du Ministère de l'Agriculture, sous la forme d'un compte d'Affectation Spéciale de « Développement Agricole et Rural » (CASDAR), et d'un organisme interprofessionnel (Intercéréales), par le reversement d'une Contribution Volontaire Obligatoire (CVO).

Les subventions reçues dans le cadre de conventions de travaux de recherches, d'études, d'analyses, d'expertises et de dépenses, sont présentées au niveau des subventions d'exploitation.

17 – Evenements à signaler post-clôture

Néant.

18 - Compléments d'information relatifs au bilan et au compte de résultat :

Tableau # 1 : Mouvements des immobilisations
Tableau # 2 : Mouvements des amortissements
Tableau # 3 : Renseignements concernant les filiales et les participations
Tableau # 4 : Produits à recevoir
Tableau # 5 : Charges Constatées d'avance
Tableau # 6 : Répartition du résultat N-1
Tableau # 7 : Réalisation du projet de l'entité 2025-2026
Tableau # 8 : Mouvements des provisions inscrites au bilan
Tableau # 9 : Provisions pour risques et charges
Tableau # 10 : Charges à payer
Tableau # 11 : Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
Tableau # 12 : Produits constatés d'avance
Tableau # 13 : Effectif
Tableau # 14 : Engagements hors bilan
Tableau # 15 : Ventilation des produits d'exploitation
Tableau # 16 : Charges et produits des sociétés liées
Tableau # 17 : Subventions d'investissements

ARVALIS Institut du végétal

TABLEAU 1

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Comptes arrêtés au 30/06/2026

(5) IMMOBILISATIONS

N° 2054-SD 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	5 980 295	KE		KF	218 342
CORPORELLES	Terrains			KG	4 869 498	KH		KI	18 227
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	32 626 839	KK		KL	1 664 041
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM	1 541 836	KN		KO	2 342
	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP	16 609 543	KQ		KR	216 799
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	37 135 697	KT		KU	776 837
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	2 872	KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY	4 269 360	KZ		LA	37 963
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 474 858	LC		LD	245 947
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH	1 532 466	LI		LJ	723 105
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	103 062 969	LO		LP	3 685 261
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	15 776 586	8V		8W	4 978
	Autres titres immobilisés			IP	4 034 433	IR		IS	14 711
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	462 957	IU		IV	129 246
	TOTAL IV			LQ	20 273 976	LR		LS	148 936
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	129 317 240	OH		ØJ	4 052 538

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	499 037	LW	5 699 600	IX		
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	19 431	LY	4 868 294	LZ		
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	15 048	MB	34 275 833	MC		
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	822	ME	1 543 354	MF		
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	126 588	MH	16 699 754	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	730 462	MK	37 182 073	ML		
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	2 872	MO		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	119 426	MQ	4 187 897	MR		
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	286 617	MT	4 434 188	MU		
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours	MY	2 110 860	MZ		NA	144 711	NB		
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III	IY	2 110 860	NG	1 298 393	NH	103 338 976	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX	64 464	ØY	15 717 100	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2 263	2C	4 046 882	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	77 180	2F	515 023	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ	143 907	NK	20 279 005	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	2 110 860	ØK	1 941 337	ØL	129 317 580	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

TABLEAU 2

MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Comptes arrêtés au 30/06/2026

N° 2055-SD 2026

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 569 181	PF	434 991	PG	367 701	PH	4 636 470
TOTAL I		RK	4 569 181	RM	434 991	RN	367 701	RO	4 636 470
Terrains		PI	2 697 117	PJ	103 567	PK	14 337	PL	2 786 347
Constructions	Sur sol propre	PM	19 279 616	PN	1 410 097	PO	9 463	PQ	20 680 251
	Sur sol d'autrui	PR	1 210 536	PS	43 750	PT	284	PU	1 254 002
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	14 147 678	PW	1 927 193	PX	86 551	PY	15 988 320
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	30 311 076	QA	2 581 939	QB	620 861	QC	32 272 154
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	0
	Matériel de transport	QH	3 533 793	QI	257 910	QJ	119 426	QK	3 672 277
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	5 030 887	QM	251 598	QN	1 614 880	QO	3 667 605
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	76 210 705	QV	6 576 053	QW	2 465 801	QX	80 320 956
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	80 779 886	ØP	7 011 044	ØQ	2 833 503	ØR	84 957 427

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	434 991	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	434 991
TOTAL I	RW	434 991	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	434 991
Terrains	Q2	103 567	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	103 567
Constructions — Sur sol propre	Q9	1 410 097	R1		R2		R3		R4		R5		R6	1 410 097
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	43 750	R8		R9		S1		S2		S3		S4	43 750
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const	S5	597 193	S6		S7		S8		S9		T1		T2	597 193
Inst. techniques mat. et outillage	T3	2 581 939	T4		T5		T6		T7		T8		T9	2 581 939
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	257 910	U9		V1		V2		V3		V4		V5	257 910
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	251 598	V7		V8		V9		W1		W2		W3	251 598
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II	X2	5 246 053	X3		X4		X5		X6		X7		X8	5 246 053
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL III**	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)	NP	5 681 044	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	5 681 044
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	5 681 044	**Total général** non ventilé (NS + NT + NU)	NY			**Total général** non ventilé (NW - NY)	NZ	5 681 044					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

© Sage

TABLEAU N°3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(articles 247 et 295 du decret sur les societes commerciales et arrete du 27 avril 1982)

30/06/2026

Informations financières Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la sté non remboursés	Cautions et avals donnés par la société)	Chiffre d'affaires HTdu dernier exercice écoulé)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous *(2) (3)*											
1. Filiales (+ 50 % du capital détenu par la société)											
SCI MONTESSERRE – 27 parts	4 573	532 298	90.00 %	4 116.15	4 116.15			90 696	5 972		Cptes 31/12/25
SCEA CEDESCO – 25 parts	2 280	0	80.00 %	1 829.06	1 829.06	391 888		55 895	0		Cptes 31/12/25
SAS AUREA – 350 243 actions	5 695 136	2 757 790	98.40%	8 235 044.70	8 235 044.70	0		25 225 270	704 995		Cptes 30/06/25
UPTERRA – 5 000 parts	76 225	1 842 803	100%	582 700.90	582 700.90			2 272 978	297 774		Cptes 31/12/25
SCI ARVALIN – 125 parts	250 000	217 198	50.00%	125 000	125 000	287 500		155 616	41 440		Cptes 31/12/25
SCI AGRI-TRIUM- 9 600 parts	711 250	18 098	67.49%	480 000	480 000	10 800		64 563	10 972		Cptes 31/12/25
SCEA FERME EXPERIMENTALE DES BORDES	150 000		50%	75 000	75 000						
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)											
AGPM – GIE – 1 200 parts	5 000	0	24.00 %	1 200.00	1 200.00			1 946 266	0		Cptes 31/12/25
GERM – Services – 19 083 parts	623 000	1 552 475	49.00 %	392 560.68	0			3 492 244	264 387		Cptes 31/12/25
SCI Laboratoire ARDON – 207 parts	1 008 025	140 936	37.5 %	290 568.55	290 568.55	484 849		320 844	(46 429)		Cptes 31/12/25
SDAC-Société – 47 614 parts	1 830 000.00	1 131 388	41.63 %	761 824.00	761 824.00			370 038	138 610		Cptes 30/06/25
SCI SOLEGRAIN – 5 250 parts	568 800	(28 983)	92.29%	525 000	525 000	20 331		37 523	(13 586)		Cptes 31/12/25

TABLEAU N°3

1RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS

(articles 247 et 295 du décret sur les sociétés commerciales et arrêté du 27 avril 1982)

30/06/2026

Informations financières/ Filiales et participations (1)	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis par la sté non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HTdu dernier exercice écoulé/	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute	Nette						
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations											
2. Participations non reprises au paragraphe Dans des sociétés françaises (ensemble)											
ACTA Informatique				9 373.70	9 373.70						
CRCAM IDF				16 435.26	16 435.26						
TERRENA				21 501.14	21 501.14						
CAPSUD				204.37	204.37						
Centre exploitation Sud Ouest				3 048.98	3 048.98						
Coopérative agricole Haute Provence				428.64	428.64						
Covabel				1 227.21	1 227.21						
ALOTIS				1 880.00	1 880.00						
EMC 2				6 405.00	6 405.00						
M.C.A.				650.25	650.25						
Union Coopérative agricole FFCAT				152.45	152.45						
Coopératives agricole Corbeil				2 794.39	2 794.39						
AGRO RESEAUX				250.00	250.00						
UNION SET				104	104						
Cuma de la gde WOEVRE				2 727.37	2 727.37						
Tricherie				76	76						
UNICEREM	**40 000 000.00**	**-**	**9.38 %**	3 752 000.00	3 752 000.00	-		18 794	**-**		Cptes 31/12/25
API AGRO	**2 204 227**	**(454 301)**	**4.15%**	83 999.10	0	155 690			**(4 113)**		Cptes 31/12/25

TABLEAU 4

PRODUITS A RECEVOIR

	2025/2026	2024/2025
Autres titres immobilisés		
Coupons courus à recevoir	73 908	63 459
Total	**73 908**	**63 459**
Clients		
Clients - factures à établir	3 514 008	2 746 055
Total	**3 514 008**	**2 746 055**
Autres Créances		
Clients - Subventions de fonctionnement à recevoir	9 342 093	8 303 265
CASDAR	6 081 522	8 331 522
CVO	4 260 022	3 432 655
PREDICA - Indemnités de départs en retraite à recevoir	0	114 303
Total	**19 683 636**	**20 181 745**
Trésorerie		
Intérêts courus s/VMP	670 056	550 327
Total	**670 056**	**550 327**
TOTAL GENERAL	**23 941 608**	**23 541 586**

TABLEAU 5

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	2025/2026	2024/2025
Abonnements	51 231	60 800
Loyers	64 456	58 851
Sous-Traitance	262 300	74 414
Entretiens et réparations	37 957	84 057
Assurance	86 145	86 129
Cotisations	45 710	63 626
Honoraires	256	2 679
Programme de recherche	459 501	834 069
Autres Achats et Ch. Externes	113 630	163 389
TOTAL	**1 121 185**	**1 428 014**

TABLEAU 6

REPARTITION DU RESULTAT N-1

Répartition du résultat N-1	Solde avant Répartition	Augmentations	Diminutions	Solde après Répartition
Fonds Propres				
-Fonds propres statutaires	643 902.02			643 902.02
-Fonds propres complémentaires	1 054 868.56			1 054 868.56
Réserves				
- Réserves statutaires	29 802 053.35		2 088 790.12	27 713 263.23
- Réserves pour projet de l'entité	40 516 988.40	133 895.59	2 639 466.60	38 011 417.39
Report à Nouveau	419 724.50	4 177 580.23	4 597 304.73	-
Excédent ou Déficit de l'entité	-	5 014 085.63		5 014 085.63
	72 437 536.83	9 325 561.45	9 325 561.45	72 437 536.83

TABLEAU 7

REALISATION DU PROJET DE L'ENTITE 2025/2026

Volet Exploratoire (Nouvelle codification)		Enveloppe projets	Consommation Réalisée 2024/2025	Consommation Realisee 2025/2026
I Developper des agricultures rentables, créatrice de valeur dans tous les territoires		**50 000**	**9 374**	**0**
T102	VALINFONUM (01/07/2023 - 30/06/2024) prolongé au 30/09/25	50 000	9 374	
II Satisfaire les marchés et garantir la sécurité alimentaire		0	0	0
III Réduire l'utilisation d'intrantset la consommation d'énergies fossiles		**68 400**	**27 414**	**0**
T-PE010	DURAVI (01/04/2023-30/09/2024)	68 400	27 414	
IV Adapter la production agricole au changement climatique		**468 241**	**70 546**	**57 082**
T100	RPE ARC (01/09/2022 - 31/08/2026) prolongé jusqu'au 31/12/27	468 241	70 546	57 082
V Agir pour l'environnement, favoriser et valoriser la biodiversité		0	0	
VI Thèses		**806 042**	**171 061**	**269 110**
T106	Photonics bretagne (01/04/2023 - 31/03/2026) prolongé jusqu'au 30/06/26	235 300	78 931	52 462
T103	OPTIMIL (01/01/2023 - 31/01/2026)	172 400	6 618	8 077
T105	Compte à rebours (AGROCLIM) (01/07/2023-30/06/2026)	66 098	2 890	40 858
T-PE011	PHOSPOBIO (01/04/2023 - 28/02/2024)	14 000	0	
T107	DURABLASSO (01/10/2022 - 30/09/2025) prolongé au 31/12/26	155 400	36 973	79 494
T108	DYNUTREAU (01/07/2024-31/12/2027)	129 394	45 650	86 782
T109	EVADIVER (01/07/2024-30/06/2026)	35 450	0	455
TOTAL		1 392 683	278 395	326 192
PROJET NON AFFECTE				
TOTAL		1 392 683	278 395	326 192

TABLEAU 7

REALISATION DU PROJET DE L'ENTITE 2025/2026

	Volet Structurant (Nouvelle codification)	Enveloppe projets	Consommation Realisee 2024 2025	Consommation Realisee 2025 2026
T201	Chantier 1 – Territorialisation pour des solutions agroecologiques (01/07/25 au 31/12/25)	1 516 676	20 678	4 405
T202	Chantier 2 – Ecoute des professionnels de l'amont à l'aval (01/07/25 au 31/12/25)	700 400	4 230	622
T203	Chantier 3 – Accéder à des projets d'ampleur (sur AAP) (01/07/25 au 31/12/25)	205 814	34 814	29 676
T204	Chantier 4 – S'organiser pour augmenter les ressources commerciales (01/07/25 au 31/12/25)	630 220	0	554
T205	Chantier 5 – Rapprochement avec les etablissements d'enseignement agricole (01/07/25 au 31/1	1 369 390	21 144	12 156
	Autres projets	2 409 124	173 695	852 071
T332	Vilerable 2025 (01/07/2021 - 30/06/2023 Phase 1) prolongé au 30/09/26	195 000	16 399	6 366
T101	LMS (01/07/2021 - 30/06/2023) prolongé au 31/12/26	240 000	13 623	43 291
	INTRACELP	120 000	41 993	
T104	WEB 2025 (01/07/25 au 31/12/25)	150 000	0	
T110	Facturation electronique et transformation des SI de Gestion (01/07/25 au 31/12/26)	1 600 000	101 679	802 414
T-PE015	PFMG 2.0	94 124	0	
TOTAL		6 831 624	254 560	899 486
PROJET NON AFFECTE		0	0	
TOTAL		6 831 624	254 560	899 486

TABLEAU 8

MOUVEMENTS DES PROVISIONS

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Comptes arrêtés au 30/06/2026

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	3 190 956	TM	139 750	TN		TO	3 330 706
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	3 190 956	TS	139 750	TT		TU	3 330 706
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	6 756 481	4Y	555 792	4Z	5 011	5A	7 307 262
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5F	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	865 000	5W		5X	75 000	5Y	790 000
	TOTAL II	5Z	7 621 481	TV	555 792	TW	80 011	TX	8 097 262
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E	164 502	6F		6G	34 000	6H	130 502
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U	1 539 799	9V		9W	1 455 800	9X	83 999
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N	239 085	6P	18 755	6R	2 602	6S	255 237
	Sur comptes clients	6T	891 596	6U	765 135	6V	880 000	6W	776 731
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	632 768	6Y	535 687	6Z		7A	1 168 455
	TOTAL III	7B	3 467 749	TY	1 319 577	TZ	2 372 402	UA	2 414 924
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	14 280 186	UB	2 015 119	UC	2 452 413	UD	13 842 892
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	1 075 519	UF	996 613		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	799 850	UH	1 455 800		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	139 750	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

© Sage

TABLEAU 9

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Nature des provisions	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions		Montant fin Exercice
			Utilisée au cours de l'exercice	Non-utilisée au cours de l'exercice	
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour pensions et obligations similaires	6 756 481	555 792	5 011	-	7 307 262
Autres provisions pour risques et charges	865 000	-	75 000	-	790 000
TOTAL	**7 621 481**	**555 792**	**80 011**	**-**	**8 097 262**

TABLEAU 10

CHARGES A PAYER

	2025/2026	2024/2025
Trésorerie		
Intérêts courus à payer	-	-
Total	**0**	**0**
Fournisseurs		
FNP - Fournitures consommables	42 024	84 403
FNP - Sous-traitance	366 746	181 085
FNP - Location	216 836	19 165
FNP - Entretien	55 168	69 071
FNP - Expertise / Analyse	3 265 473	2 316 249
FNP - Documentation	4 675	4 221
FNP - Honoraires	113 080	91 580
FNP - Publicité	26 621	20 966
FNP - Télécomunications	1 809	1 244
FNP - Personnel extérieur	23 156	1 269
FNP - Voyages	59 522	9 125
FNP - FNAMS	96 800	145 200
FNP - CFR	120 000	120 000
FNP - CASDAR MULTIPERF	536 577	536 112
FNP - Assurances	158 782	159 021
FNP - Autres	161 825	95 681
Total	**5 249 093**	**3 854 391**
Dettes fiscales et sociales		
Provision pour congés payés	3 212 260	3 018 310
Provision pour intéressement	-	-
Provision heure récupération	76 975	61 660
Prime de fin d'année	160 000	150 000
Prime Exceptionnelle	-	-
Compte Epargne Temps (CET)	1 399 000	1 320 000
Abondement	60 750	62 640
Prime de précarité	183 202	107 844
TS sur CP et RTT	115 801	91 000
Indemnités CCPAM à reverser	-	-
CS sur congés payés	1 578 183	1 424 340
Contribution handicapés	66 625	66 645
CS sur CET	688 000	622 000
CS sur prime de fin d'année	78 608	70 785
CS sur prime exceptionnelle	-	-
CS sur heures récupération	37 818	29 097
CS sur prime précarité	- 32 291	47 831
CS sur intéressement et abondement	12 150	12 528
TVA collectée	-	-
TVA sur FAE	704 906	541 548
Total	**8 341 986**	**7 626 227**

TABLEAU 11

ETATS DES ECHEANCES CREANCES ET DETTES

Exercice du 01/07/2025 au 30/06/2026

Comptes arrêtés au 30/06/2026

N° 2057-SD 2026

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : ARVALIS INSTITUT DU VEGETAL — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	391 889	UM		UN	391 889
	Prêts (1) (2)	UP	427 858	UR	56 650	US	371 208
	Autres immobilisations financières	UT	161 073	UV		UW	161 073
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	48 088				48 088
	Autres créances clients	UX	5 660 837		5 660 837		
	Créances représentatives de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	61 451		61 451		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	39 082		39 082		
	Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	176 740		176 740		
	Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques : Divers	VP	9 342 093		9 342 093		
	Groupe et associés (2)	VC	982 733		982 733		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	10 367 282		10 367 282		
	Charges constatées d'avance	VS	1 121 185		1 121 185		
	TOTAUX	VT	28 780 312	VU	27 808 054	VV	972 258
RENVOIS (1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD	118 000				
RENVOIS (1) Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	62 798				
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	2 365		2 365	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	6 731		6 731	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 628 357	6 628 357		
Personnel et comptes rattachés		8C	5 246 511	5 246 511		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 871 381	3 871 381		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	168 076	168 076		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	704 906	704 906		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	429 951	429 951		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	124 208	124 208		
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 707	1 707		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	1 879 221	1 879 221		
TOTAUX		VY	19 063 413	VZ 19 054 318	9 096	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

© Sage

TABLEAU 12

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	2025/2026	2024/2026
Autres Produits conventions recherches	1 767 800.00	1 746 300
PCA FNPSMS	69 000.00	69 000
Autres PCA	42 408.86	129 032
TOTAL GENERAL	**1 879 209**	**1 944 332**

TABLEAU 13

EFFECTIF
(Equivalent Temps Plein)

Personnel permanent présent au 30 juin 2026

	Au 30/06/26	Au 30/06/25
Employés	0	0
Ingénieurs et cadres	230	233
Techniciens et assimilés	202	219
TOTAL	432	452

TABLEAU 14

ENGAGEMENTS HORS BILAN

	2025/2026	2024/2025
Engagements donnés		
Caution marché public étranger "Bonne exécution" Bénéficiaire la CEE	155 000	155 000
Garantie du crédit souscrit par AUREA auprès de la Société Générale	1 400 000	1 400 000
TOTAL GENERAL	**1 555 000**	**1 555 000**

TABLEAU 15

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

		Comptes au 30.06.2025	Comptes au 30.06.2026
Produits d'Exploitation			
FILIERES	**Total**	**26 171 139**	**29 754 133**
(Dont CVO Céréales)		22 344 220	26 045 522
(Dont autres Filières)		3 826 918	3 708 611
Ministère de l'agriculture (CASDAR)		**11 896 174**	**11 843 148**
Domaines d'Activité	**Total**	**7 517 788**	**7 211 287**
Evénement/ colloques		2 414 484	1 834 895
Ecrit /internet		138 896	86 654
Formation		459 771	456 693
OAD		1 704 879	1 335 873
Expérimentation pour tiers		1 676 139	2 154 439
Consulting et expertise		1 116 568	1 333 750
Transfert technologique et PI		7 050	8 983
Activités de recherche		**8 625 651**	**11 197 077**
Activités agricoles		**1 524 673**	**956 659**
Autres produits d'exploitation		**3 200 433**	**2 568 867**
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION		**58 935 858**	**63 531 170**

TABLEAU 16

CHARGES ET PRODUITS DES SOCIETES LIEES

PRODUITS FINANCIERS	30/06/2026	30/06/2025
AUREA	125	76 089
SCI ARVALIN	9 102	13 252
SCI LABORATOIRE ARDON	41 456	25 257
AGRI-TRIUM	162	82
SOLEGRAIN	885	1 060
API AGRO	6 476	7 537
UPTERRA	-	500 500
SDAC	54 756	13 332
TOTAL GENERAL	**112 962**	**637 109**

TABLEAU 17

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

	Solde au 30.06.2025	Augmentations	Diminutions	Solde au 30.06.2026
Subventions d'investissements	5 650 718	-	-	5 650 718

	Solde au 30.06.2025	Augmentations	Diminutions	Solde au 30.06.2026
Amortissement subventions d'investissements	2 621 936	318 480	-	2 940 416